Harlequin Standfast

Harlequin Standfast est un revêtement à usage polyvalent, extrêmement résistant et robuste, qui possède une couche de finition antidérapante.

Installation : Harlequin Standfast est destiné uniquement à une pose permanente sur scène ou dans votre studio de répétition. Les joints entre les différents lés sont soudés à chaud afin de dissimuler les raccords et offrir un sol esthétiquement parfait. Il peut être installé sur tout support plan et lisse ou sur un de nos planchers de danse.

Utilisation: Harlequin Standfast convient à tous les types de danse, y compris les danses percussives comme les claquettes, le flamenco et la danse irlandaise, mais également à la pratique du théâtre et de toute autre activité culturelle.

Caractéristiques

Composition	PVC homogène
Type de pose	Permanente
Longueurs des rouleaux	10m, 15m, 20m
Largeur des rouleaux	1,52m
Epaisseur	2,6mm
Poids	3,4kg/m ²
Finition	Lisse
Certification feu	Cfl-s1 (EN 13501-1)
Garantie	10 ans si installé par Harlequin, sinon 5 ans
Réduction des bruits d'impact	3dB, 22dB si combiné avec Activity
Type de fixation au sol	Colle
Fixation des joints	Soudure
Réflexion de la lumière	406 - 8, 501 - 2, 004 - 28
Niveau de brillance	Nominal 6
Résistance à la brillance	≥6
Contenu recyclé	23-30%
Emissions de COV	≤0,5mg/m³
Recyclabilité	100%
Chauffage par le sol	Compatible
Certificats tierces parties	Déclaration de Produit Environnemental type A+ LEED, BREEAM, REACH





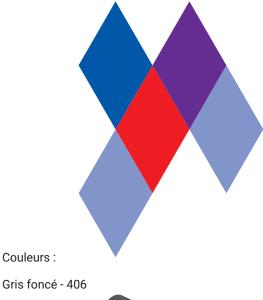






Pour tout renseignement complémentaire, appelez-nous au numéro vert 00 800 90 69 1000

Fabriqué dans l'UE. La société se réserve le droit d'apporter toute modification de conception ou de fabrication des produits décrits. Harlequin® est une marque déposée de British Harlequin plc, American Harlequin Corporate et Harlequin Europe S.A. ® Harlequin Floors 10/2023



Gris foncé - 406



PVC homogène avec couche de finition antidérapante

Gris - 004



Noir - 501



Dernières recommandations du Centre National de la Danse en matière d'aménagement d'un studio de danse (Avril 2016)

Obligation (Article R. 462-1 du Code de l'éducation) L'aire d'évolution des danseurs (plancher) doit être recouverte d'un matériau lisse, souple, résistant et posé de manière homogène (tapis de danse) la rendant peu glissante. Elle ne doit pas reposer

